



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-11-2025 /

Dossier complet le : 08-12-2025 /

N° d'enregistrement : 008755/KK P

1 Intitulé du projet

Demolition et reconstruction d'immeubles de logements au 39-45b avenue de Lugo a Choisy-le-Roi

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ICF LA SABLIERE SA D'HLM

Raison sociale

ICF LA SABLIERE SA D'HLM

N° SIRET

55202210500357

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FONTAINE

Prénom(s)

Herve

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La parcelle existante comporte 3 immeubles de logements (122 logements sociaux) construit en 1959, avec un niveau de sous-sol directement sous chaque bâtiment ainsi que des boxes en aérien (50). Étant donné la vétusté des bâtiments existants, le projet prévoit en opération tiroir le renouvellement patrimonial de l'ensemble des logements sociaux existants ainsi que la construction de 40 logements en accession. Le projet prévoit donc la démolition des 3 bâtiments existants et la construction de 4 bâtiments neufs : - Bâtiment 1, situé en cœur d'îlot sur la partie Sud de la parcelle, en R+4 ; - Bâtiments 2 et 3, situés à l'Ouest à l'alignement côté avenue de Lugo, en R+6 +attique; - Bâtiment 4, situé à l'Est à l'alignement côté voies SNCF de SS1 à R+5 - destiné aux logements en accession; Les sous-sols sous les bâtiments 1 et 2 sont joints. Au rez-de-chaussée du bâtiment 2 sont implantés une loge gardien, un bureau gestionnaire, une salle de réunion gestionnaire bailleur. Au rez-de-chaussée du bâtiment 1 est implanté un Local Commun Résidentiel (LCR) à destination des locataires du programme social. Decroûtage des revêtements en enrobe, aménagement et traitement paysager de la parcelle : Conservation de 28 arbres existants, abattage de 7 arbres pour raison sanitaire et 0 pour la

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs : - Le renouvellement patrimonial de la parcelle à ce jour vétuste (importants problèmes acoustiques, sans ascenseur), l'ajout d'une offre de logements en accession apportant de la mixité sociale au sein du quartier. - L'optimisation des performances énergétiques et du confort : objectif RE 2020 seuil 2028 anticipé. - La création de logements qualitatifs, multi-orientés, fonctionnels, avec des accès à des espaces extérieurs systématiques ; - La désimperméabilisation de la parcelle : à ce jour 78% de la parcelle sont traités en enrobe et moins de 10% en pleine terre, alors que le projet permettra de dégager 37% de pleine terre. (voir notice architecturale PC). En plus d'être une amélioration conséquente pour réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain, la suppression de circulation de véhicules en cœur d'îlot améliore le confort des usagers et l'impact sur la biodiversité. - La conservation et mise en valeur du patrimoine arboré existant, grâce à un aménagement et traitement paysager de la parcelle en 3 strates : herbacée, arbustive et arborée ; - L'identification des opportunités de réemploi in-situ au travers d'un diagnostic PEMD poussé, pour valoriser les matériaux de l'existant sur site, et l'accompagnement d'un RE spécialisé : Cycle Lin

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'ensemble des bâtiments existants de la parcelle seront démolis, ainsi que l'ensemble des boxes et les revêtements en enrobe non indispensables. Les niveaux de sous-sol sont réaménagés pour passer d'un sous-sol chacun des 3 bâtiments existants à un sous-sol commun pour les futurs bâtiments 1 et 2, et un sous-sol pour le futur bâtiment 4. Les surfaces des sous-sols existants sont les suivantes : - Bâtiment A : 349.9m² - Bâtiment B : 412.7m² - Bâtiment C : 592.1m² Surface totale des sous-sols existants : 1354.7m² Le projet prévoit deux sous-sols sur un niveau chacun : - Sous-sol Social : 1993.2m² - Sous-sol Accession : 1191.6m² Surface totale des sous-sols projets : 3.184.8m² Organisme en opération tiroir : Le déroulement de l'opération se fera en plusieurs phases permettant des démolitions, des reconstructions et des relogements par tranches. Ce phasage permettra aux locataires actuels d'être relogés sans quitter leur résidence actuelle. Le planning prévisionnel actuel (non définitif) est le suivant : Tranche 1 construction 31 logements => Date livraison: T1 2029 Tranche 2 construction 52 logements => Date livraison T1 2032 Tranche 3 construction 40 logements sociaux + 40 logements en accession => Date livraison T4 2035 Une charte de chantier durable est en cours d'élaboration, notamment pour limiter les impacts sur la faune et la flore, garantir les circulations tous modes et encadrer la question du bruit (horaires, etc.). Le BE réemploi intégrera les attentes dans les pièces DCE et établira une charte dédiée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation des logements sociaux et en accession. Il y aura une clôture entre le projet et l'espace public ou les parcelles limitrophes, avec contrôle d'accès donc pas d'accès public aux cheminements ou au cœur d'îlot.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant démolition (PCVD) Dossier d'intention et Demande d'Autorisation de Démolir (DID/DAD) - déposée prochainement Mission de Sécurité Ferroviaire - dossier envoyé à l'étude auprès de SNCF Réseau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Operation tiroir : Surfaces de plancher demolie Operation tiroir : Surface de plancher creee (batiments 1 a 3) Creation de surface de plancher en accession (batiment 4) Emprise totale Taille de parcelle globale	(7725, m²) (9002, m²) (2745, m²) (2965, m²) (7805, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 39 Voie : Avenue de Lugo

Lieu-dit :

Localité : 39 Avenue de Lugo 94600 Choisy-le-Roi

Code postal : 94600 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°24'33"E Lat. : 48°46'10"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Choisy-le-Roi (Parcelle cadastrale 17) PLUi Grand Orly Seine Bievre en anticipation de son application (effectif janvier 2026)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF au droit du site (source carto DRIEAT)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucune zone au droit du site (source carto DRIEAT)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet se situe a Choisy-le-Roi en Ile-de-France
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un PPBE a l'échelle du Val de Marne a été approuvé le 15 juillet 2025. Incidence du bruit sur les cartes carto.bruitparif.fr, le site est à proximité d'une ligne ferroviaire bruyante (Lden > 75 dB)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Aucun monument historique dans le périmètre du projet. Néanmoins, celui-ci se situe dans la zone tampon de quatre périmètres de protection de monuments historiques : la Cathédrale Saint Louis Saint Nicolas (Classe), une maison du 18e siècle / presbytère (Classe), l'ancienne boulangerie Renult (Inscrit partiellement) et la maison du manufacturier Gilardoni (Inscrit partiellement). Le projet a
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	En dessous des PHEC - surface inondable / aléa débordement de cours d'eau rare ou millénaire et classe B : Zone humide probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser. Mais hors zone bleue du PPRI Val-de-Marne de la Seine et Marne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Commune concernée par le PPRI Val-de-Marne de la Seine et Marne (approuvé). À proximité immédiate mais à l'extérieur d'une zone "autres espaces urbanisés situés en zone d'autres aléas (submersion <1m)" du PPRI - Pas
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Pas de PPRT sur la commune
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	À proximité d'un site BASOL (47-49 avenue de Lugo) et d'une station service TotalEnergies (33 avenue de Lugo) mais site non concerné directement. Pas de site SIS ou anciens industriels sur ou à proximité immédiate du site (source georisques.gouv.fr)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Aucune zone au droit du site (source carto DRIEAT)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La commune de Choisy-le-Roi comporte un captage AEP (source carto DRIEAT) mais le site n'est pas inclus dans un périmètre de protection (source ARS IdF)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit au droit du site (source carto DRIEAT)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 au droit du site (source carto DRIEAT)
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé au droit du site (source carto DRIEAT)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet se raccordera au réseau d'assainissement public d'eau potable qui dessert actuellement les constructions existantes et suivra les dispositions du gestionnaire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit des demolitions, il sera donc excédentaire en matériaux. Des diagnostics ressources et PEMD seront réalisés sur l'ensemble des bâtiments à démolir afin de favoriser le réemploi in situ ou l'évacuation des produits de demolitions vers les filières de réemploi adaptées. Un suivi tout au long du projet sera assuré par le BE Cycle up.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒ ☒	☐ ☐	Les constructions neuves feront appel à une certaine quantité de matériaux non présents sur le site. Néanmoins, les matériaux issus de la démolition pourront être réemployés (Diagnostic PEMD) Le projet est imaginé afin de réduire les quantités de terrassements, en rapprochant le niveau fini du sol du terrain naturel, et en plaçant les parkings enterrés à créer au niveau des sous-sols existants

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le perimetre d'operation est deja desservi par les reseaux d'eau potable et d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La biodiversite existante au coeur du perimetre du projet sera prise en compte dans le reglement du chantier au travers des pieces contractuelles du lot paysage. Des mesures telles que le stockage meticuleux des produits polluants, l'adaptation des travaux aux calendriers biologiques ou la protection des arbres conserves seront mises en place pour limiter l'impact du projet sur ces
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site ne comprend pas de sols pollues au sein de son perimetre et ne prévoit pas l'implantation d'activite a risques technologiques. Il est neanmoins concerne par le risque transport de matieres dangereuses a proximite (dans la Seine).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est en dehors de la zone concernee par l'application du PPRi de la commune. En revanche il est en dessous des PHEC et soumis a un alea de debordement de cours d'eau rare ou millenial. Le risque d'inondation par remontee de nappes est fort au niveau du site, les sous-sols sont places au dessus de la cote haute de la nappe. Exposition moyenne a l'alea
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Déplacements de nature similaire à l'existant
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Outre l'activité humaine ordinaire, le projet ne générera pas de bruits spécifiques. Il valorise les modes actifs sur tous ces axes de déplacement permettant de réduire les bruits liés à l'activité humaine.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est très proche de la voie ferroviaire du RER C. Le projet prévoit un travail sur l'acoustique des bâtiments avec une définition d'objectifs d'isolation acoustique des façades importantes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Proximité d'une station service TotalEnergies et de l'avenue de Lugo très fréquentée
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	L'analyse vibratoire du projet conclut à des niveaux vibratoires prévisibles dans les bâtiments du projet n'occasionnant pas de dommages aux structures et n'étant pas source de gêne.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet engendrera des émissions lumineuses liées à l'éclairage public, mais elles seront réduites par rapport à l'existant. L'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité sera minimisé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet étant situé dans un environnement urbain, il est concerné par des émissions lumineuses de l'éclairage public et du trafic.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air seront liés au trafic sur le cheminement d'accès aux parkings du sous-sol sous le bâtiment 4, donc très limité sur le périmètre du projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux de ruissellement qui ne pourraient pas être traitées à la parcelle seront collectées dans le réseau en respectant les règles des différents documents cadres (voir dimensionnement EP).
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Un espace de « jardin forêt » inondable permettra de gérer l'infiltration de la pluie pour les événements d'occurrence >30 ans.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet rejettera des eaux usées dans le réseau d'assainissement en respectant les contraintes du règlement d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des demolitions sont prévues et entraineront donc une production de déchets inertes et non dangereux. La charte chantier durable inclus des mesures visant à trier et valoriser les déchets de demolition et de construction. Par ailleurs ICF Habitat s'inscrit dans une logique de reemploi et les matériaux de demolition reemployables seront dirigés vers les filieres adaptees (suivi par un BE specialise missionne sur le sujet). Les flux de déchets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle aura le meme usage que l'existant et son espace vegetalise en coeur d'ilot est conserve et prive.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet communal de modification d'espace public au niveau de l'avenue de Lugo pour le passage du TZEN est en cours (le PC n'a pas encore été déposé). Les phases de chantier notamment pourront avoir des incidences communes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase exploitation, le projet induit principalement des effets positifs sur le quartier. La qualité de vie des habitants sera améliorée grâce au renouvellement des bâtiments de logements existants, d'une amélioration de l'isolation thermique et acoustique et des systèmes énergétiques. La performance énergétique vise le niveau ambitieux du seuil 2028 de la RE2020. Le projet maintient et améliore la biodiversité au cœur de l'îlot, et améliore grandement la désimperméabilisation. Il s'inscrit dans les continuités écologiques du territoire. Un diagnostic phytosanitaire précis des arbres en annexe a permis d'identifier ceux qui seront abattus, et ceux qu'il faut conserver. Les voies routières et ferroviaires à proximité du site ont des impacts acoustiques et vibratoires sur l'existant. Afin de limiter ces impacts les recommandations de l'étude acoustique et vibratoire, jointe en annexe, sont intégrées au projet. La Seine est également proche, mais le risque d'inondation par débordement de cours d'eau est classé en occurrence rare/ millénaire et le projet n'est pas concerné par le PPRI de la commune. En phase travaux la mise en application de mesures inscrites notamment dans le cadre d'une charte chantier durable permettra d'avoir des impacts limités sur l'environnement. L'impact carbone du projet sera maîtrisé avec la mise en œuvre du réemploi là où cela sera envisageable, en particulier au travers du diagnostic PEMD des bâtiments démolis, et l'accompagnement du bureau d'étude spécialisé Cycle UP.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale n'est pas nécessaire. Le projet de renouvellement urbain vient modifier les bâtiments existants mais ne change pas l'impact de la parcelle sur son environnement par rapport à l'existant. De plus, le patrimoine végétal existant est respecté et renforcé (étude des arbres en annexe). En outre, les études menées (géotechnique, eaux pluviales, acoustique et vibrations) ont permis de prendre en compte les enjeux du site et de prévoir des mesures adaptées en phase construction et exploitation. Les bâtiments neufs permettront également le renouvellement énergétique du parc de logement, la lutte contre l'habitat indigne et l'amélioration du cadre de vie à Choisy-le-Roi. Ce travail de conception urbaine s'est dès l'origine attaché à renforcer le patrimoine paysager, architectural et

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FONTAINE

Prénom HERVE

Qualité du signataire DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT

À PARIS

Fait le 13-11-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)